

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 décembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le seize décembre à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

TARIFS DES
CONCESSIONS
FUNERAIRES 2021
DANS LE CIMETIERE
COMMUNAL.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIAN, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES ET REPRESENTES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Nathalie BETEMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES 2021 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-14 et L2121-31,

VU la délibération n° D141/19 du 19 décembre 2019 fixant pour l'année 2020, les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal en terrain général et en Columbarium,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Il convient de procéder pour l'année 2021, avec une application au 1^{er} janvier 2021, à l'augmentation des tarifs des concessions funéraires de 2 %,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les tarifs applicables aux concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Concessions en terrain général	Concessions décennales	214 €
	Concessions trentenaires	643 €
Concessions en columbarium (Cases et caveau-urnes avec marbrerie d'origine)	Concessions décennales	377 €
	Concessions trentenaires	1 132 €
Concessions en columbarium (Caveau-urnes sans marbrerie d'origine)	Concessions décennales	214 €
	Concessions trentenaires	643 €
Plaque d'identification au Jardin du souvenir	Concessions décennales	120 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour : 31

Voix contre

Abstentions : 3

NPPV : 1

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 17 DEC. 2020
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201216-D168-20-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020